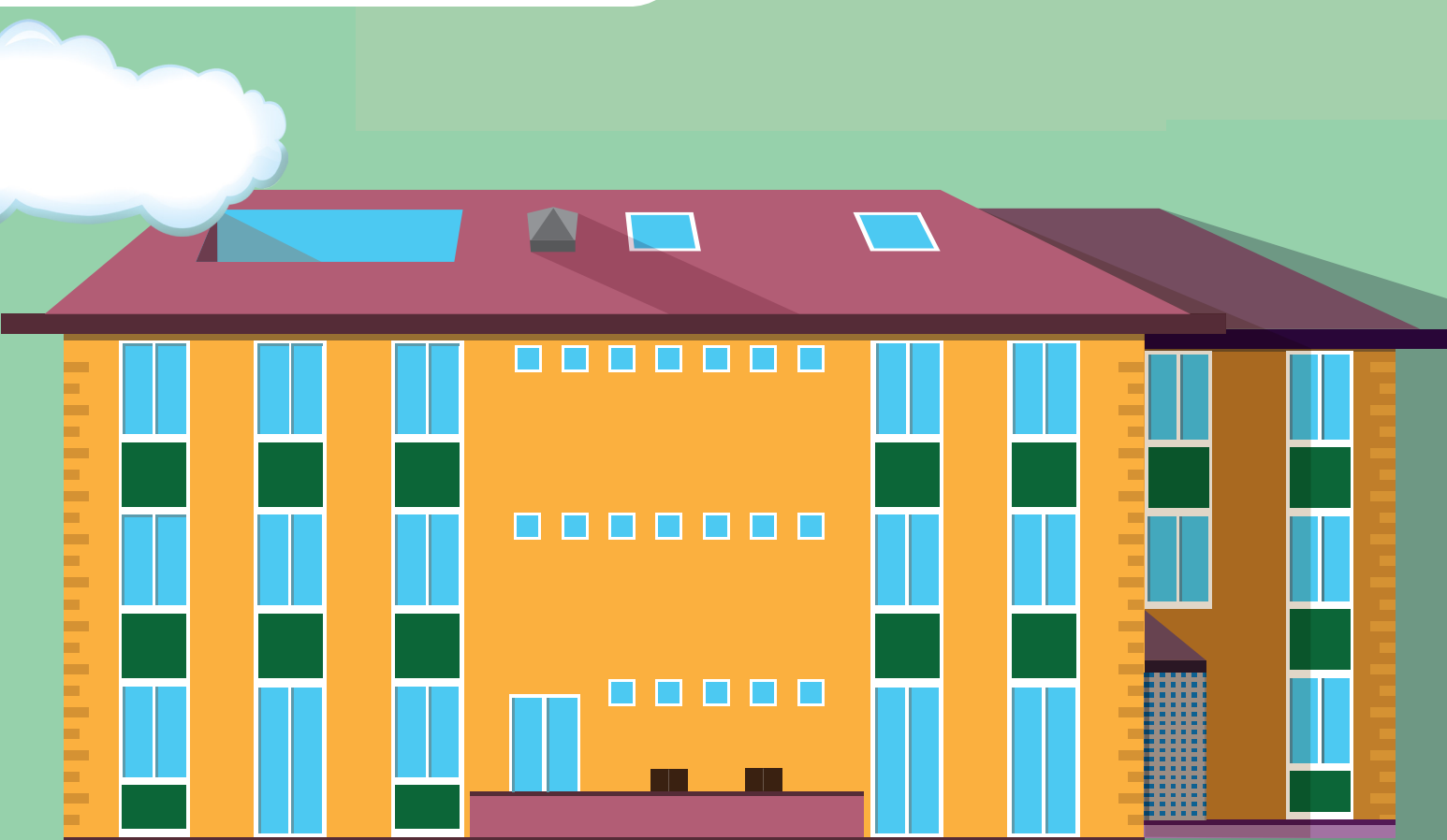


NOS SERVICES DIOCÉSAINS

2026 - 2027



Nous déménageons !
Nouvelle adresse à partir du 26 octobre 2026
"111 Chaussée de Dinant, 5000 Namur"

Éditorial

Dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires importantes et par la réduction des moyens alloués aux Fédérations de Pouvoirs organisateurs, les services diocésains ont fait le choix de maintenir leur engagement auprès des écoles.

Malgré la diminution des ressources disponibles, nous mettons tout en œuvre pour préserver des services de proximité et de première ligne, accessibles aux Pouvoirs Organisateurs, aux établissements de l'enseignement fondamental, secondaire, supérieur et aux CPMS, tout en veillant à maintenir un niveau élevé de qualité dans l'accompagnement proposé. Cette volonté témoigne de notre conviction que la réussite des écoles passe par un soutien professionnel, réactif et adapté aux réalités du terrain.

Le SeGEC rétrocède au CoDiEC des subventions qui lui permettent d'assurer, sur fonds propres, un service économique ainsi qu'un secrétariat. Pour compléter ce dispositif, le Bureau diocésain de l'enseignement s'appuie depuis de nombreuses années sur des moyens complémentaires accordés par différentes institutions et instances.

Ainsi, l'Évêché contribue au développement de la pastorale scolaire par la mise à disposition d'une animatrice en pastorale scolaire pour l'enseignement fondamental, mais également par la prise en charge d'un poste de secrétariat indispensable au bon fonctionnement du Bureau diocésain.

Par ailleurs, les Conseils de Zone de l'enseignement fondamental et secondaire participent au renforcement des services grâce à la mutualisation de crédits-temps. Ces moyens permettent notamment :

- l'engagement de personnels en charge de la pastorale scolaire dans l'enseignement secondaire ;
- l'engagement de professionnels compétents dans le domaine de la médiation scolaire, principalement au profit du niveau secondaire ;
- l'engagement de conseillers CoDiEC assurant l'accompagnement administratif des directions de l'enseignement fondamental, des secrétaires d'école et des secrétaires d'entité.

Si les Directeurs diocésains exercent une autorité hiérarchique sur les services généraux du CoDiEC, leur mission consiste avant tout à assurer une coordination fondée sur la concerta-

tion entre les différents services, qu'ils relèvent directement de leur autorité ou de celle du SeGEC.

Pour nous, l'enjeu d'un véritable service de proximité réside dans sa capacité à :

- garantir l'accessibilité et l'égalité d'accès aux services pour tous ;
- renforcer les liens humains entre les acteurs et instaurer un climat de confiance propice à la collaboration ;
- favoriser les synergies et développer la solidarité au sein du réseau ;
- consolider le sentiment d'appartenance à une communauté éducative partageant des valeurs et des objectifs communs.

En définitive, chaque service diocésain inscrit son action dans un alignement cohérent entre les orientations du Pacte pour un Enseignement d'excellence, les priorités définies par le réseau et le plan d'action diocésain. Cette action tient compte de la réalité propre à chaque établissement et vise à répondre de manière concrète à ses besoins, qu'ils soient pédagogiques, administratifs, pastoraux ou organisationnels.

Cette brochure vous propose une présentation complète des services diocésains : leurs missions, leur cadre d'action, les publics concernés, la composition des équipes et les coordonnées des personnes ressources.

Nous vous en souhaitons une excellente lecture et espérons qu'elle constituera un outil utile au service du développement de vos projets éducatifs.

Paul Leblanc
Directeur diocésain de l'enseignement
secondaire, pour Adultes, supérieur et CPMS

Olivier Biset
Directeur diocésain de l'enseignement
fondamental



Sommaire

Éditorial	2
Direction diocésaine et Secrétariats	4
APO - Accompagnateurs des Pouvoirs organisateurs	5
Service économique.....	8
Conseil CoDiEC.....	9
Synthèse des services.....	11-12
CSA - Conseil au Soutien et à l'Accompagnement (fondamental)	13
CSA - Conseil au Soutien et à l'Accompagnement (secondaire)	16
IFEC - Institut de Formation de l'Enseignement Catholique	19
Médinam.....	21
Oxylierre – Service de pastorale scolaire	22
SeDiCoR - Secrétariat Diocésain du Cours de Religion	25
Commission Zonale d'Inscription	26



Direction diocésaine et secrétariats

Secrétariat – Accueil

Missions principales :

- Accueil de la Maison diocésaine de l'Enseignement.
- Gestion des bases de données.
- Gestion administrative de nos asbl.
- Infographie.
- Suivi des dossiers d'exclusion d'élèves du secondaire.
- Gestion et organisation des salles de réunion/formation.

Delphine Durand

Coordinatrice de l'équipe
delphine.durand@codiecnalux.be
081/25 03 81

Lisa Lemaitre

Accueil – Réservations de salles
reservations@codiecnalux.be
081/25 03 61

Sébastien Paquer

Infographiste
sebastien.paquer@codiecnalux.be
081/25 03 81

Magali Passiflora

Secrétaire
magali.passiflora@codiecnalux.be
081/25 03 67

Directeur diocésain de l'enseignement fondamental :

Olivier Biset

olivier.biset@segec.be
olivier.biset@codiecnalux.be
081/ 25 03 77
0473/ 46 98 52

Directeur diocésain de l'enseignement secondaire, pour Adultes, supérieur et CPMS :

Paul Leblanc

paul.leblanc@segec.be
081/ 25 03 73
0475/ 940 700



APO - Accompagnement des Pouvoirs organisateurs

Mission générale

Conduire tous les Pouvoirs organisateurs vers l'autonomie, la responsabilité et l'efficacité, les accompagner dans toutes les problématiques liées à la gouvernance: gestion, recrutement, mutualisation, bâtiments, investissements d'infrastructures...

Cadre légal

Article 14 du décret du 28 mars 2019 relatif aux cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des conseillers au soutien et à l'accompagnement.

Missions spécifiques

Les missions des accompagnateurs P.O. sont définies dans une feuille de route élaborée par le SeGEC dans le cadre strict du décret. Deux d'entre eux accompagnent les P.O. dans les problématiques de gouvernance et de recrutement des cadres tandis que leurs collègues sont davantage disponibles dans les questions liées aux infrastructures scolaires.

Composition

4 personnes accompagnent les Pouvoirs organisateurs dans des domaines de gouvernance spécifiques.

• Frédéric Gilon

Recrutement
Gouvernance
frederic.gilon@codiecnalux.be

• Jean-Marie Gabriel

Bâtiments (Infrastructures scolaires)
jeanmarie.gabriel@codiecnalux.be

• Aurélien Scailteur

Bâtiments (Infrastructures scolaires)
aurelien.scailteur@codiecnalux.be

• Bernard Van Coppenolle

Gouvernance (Mutualisation)
bernard.vancoppenolle@codiecnalux.be

- Gouvernance et recrutement des directions / cadres

- Accompagnement des P.O. dans le processus des plans de pilotage / contrats d'objectifs.
- Accompagnement des P.O. dans les projets de fusion ou de restructuration.
- Formation et accompagnement des P.O. dans le recrutement (la sélection et l'évaluation) des directions et des fonctions de cadres.
- Information et accompagnement des P.O. dans la mise en place de synergies et de projets de mutualisation des ressources et des moyens mis à leur disposition.
- Accompagnement des P.O. dans leur renouvellement, leur recomposition et leur gouvernance.



- Gestion des bâtiments scolaires

- Formation et accompagnement des P.O. dans la gestion du parc immobilier.
- Accompagnement dans l'analyse et le diagnostic des besoins au niveau des travaux.
- Accompagnement dans le choix et la recherche de moyens de financement pour la réalisation de travaux, pour l'investissement dans l'infrastructure.
- Accompagnement dans l'élaboration de cahier des charges liés à un projet d'investissement.
- Accompagnement dans le suivi des travaux.
- Accompagnement dans la réalisation de rapports, d'inventaires, de certificats et d'audits obligatoires.

• Concrètement, l'équipe APO se veut disponible pour...

- Former et accompagner les P.O. dans le processus de contractualisation et la mise en œuvre des plans de pilotage.
- Accompagner les P.O., à leur demande, dans le processus de recrutement et d'évaluation des nouvelles directions ainsi que dans les fonctions de cadres.
- Favoriser la collaboration entre les pouvoirs organisateurs, encourager la bonne utilisation et la mutualisation des moyens mis à leur disposition.
- Promouvoir et soutenir la mise en œuvre de mécanismes de solidarité, de synergie entre P.O.
- Accompagner les P.O. dans la conception et la réalisation de leur(s) projet(s) d'investissement(s).
- Apporter une assistance de première ligne en matière de patrimoine et de construction scolaire (notamment via les ASBL SPABSC). Il s'agit ici d'une mission de conseil et de soutien de première ligne aux Pouvoirs organisateurs en matière de patrimoine scolaire dans le cadre du programme "bâtiments scolaires".
- Coordonner, à l'échelle du diocèse, le cas échéant, l'action des groupements d'employeurs ou autres formes de mise en commun de moyens, dans le cadre de la mise en œuvre du programme synergie et mutualisation des moyens.
- Accompagner les P.O. en cas de situation de crise.
- Mettre en commun les bonnes pratiques et initier des pratiques communes dans les processus de professionnalisation, de renouvellement voire de recomposition des P.O., en exécution du programme "Avenir des P.O., renouvellement et recomposition".
- Assurer la meilleure prise en charge par la concertation entre les différents services actifs sur le diocèse dans le respect des responsabilités de chacun d'entre eux et veiller à la bonne gouvernance des P.O.



Dans leurs domaines respectifs, nos accompagnateurs P.O. collaborent étroitement avec les services centraux du SeGEC ainsi qu'avec leurs homologues des autres diocèses.

Ils interviennent indistinctement dans les deux niveaux d'enseignement.

Ils s'impliquent également dans des groupes de travail au niveau du SeGEC pour construire des outils d'accompagnements adaptés.

Ils contribuent en équipe au niveau diocésain, à répondre au mieux aux différentes sollicitations collectives ou individuelles des P.O.

Concrètement, chaque semaine, lors d'une réunion hebdomadaire avec les directeurs diocésains, ils évoquent les besoins des Pouvoirs organisateurs, analysent les sollicitations et balisent les accompagnements les plus adaptés à la spécificité de chaque situation.

Leur objectif est de répondre de manière pointue à chacune des sollicitations en permettant aux P.O. de bénéficier de l'expertise de leur service en étroite collaboration avec les différents services du CODIEC du SeGEC. Chaque intervention se traduit par un accompagnement des personnes et non pas une prise en charge de la problématique. Chaque accompagnement doit permettre au P.O. de gagner en autonomie et en compétences.

Il est possible de solliciter l'aide d'un accompagnateur P.O. dans les domaines visés ci-dessus, soit en vous adressant directement au directeur diocésain, soit, en contactant l'accompagnateur P.O. lui-même.

Service économique

Mission générale

Assurer des conseils réguliers visant une bonne gouvernance dans la gestion financière, particulièrement dans des projets liés à des investissements.

Accompagner les P.O. dans la tenue d'une comptabilité rigoureuse et conforme à la législation sur les ASBL.

• Public cible

Les pouvoirs organisateurs, les directions et plus spécifiquement les trésoriers et économes (tous niveaux d'enseignement).

• Missions spécifiques

Trois axes prioritaires d'accompagnement sont définis :

- Le premier axe concerne l'accompagnement des P.O. dans la tenue d'une comptabilité rigoureuse et conforme à la législation sur les ASBL. Il s'agit d'aider les P.O. à répondre aux obligations comptables qui leur incombent dans le strict respect des échéances légales. Cet accompagnement consiste à promouvoir les outils adéquats et les documents de référence publiés par le réseau, à partager et encourager les bonnes pratiques, à prodiguer des conseils spécifiques et à répondre ponctuellement à des questions des P.O. (Trésoriers, Économes...).
- Le second axe vise à faire développer davantage par les P.O. les gestes de bonne gouvernance dans la gestion financière de leur ASBL. L'objectif visé est bien de conseiller ponctuellement les P.O. au seuil de projets plus conséquents ;
 - o Analyser leur fonctionnement, leur mode de gestion.
 - o Aide à l'établissement des budgets annuels, voire pluriannuels.

o Analyser une situation financière pour dégager des marges d'investissements.

o Accompagner des PO dans des situations financières plus critiques ou des moments plus importants (fusions de PO, projet d'investissements).

o Aider les PO pour réaliser un bilan, mieux appréhender leur situation et, in fine, conseiller les PO dans des décisions importantes à prendre pour assurer une saine gestion et un équilibre financier sur le long terme.

- Le troisième axe est enfin plus transversal, plus général et proactif. Il vise la création ou la promotion d'outils de gestion, la diffusion de ou la rédaction de notes spécifiques à destination des P.O., des trésoriers ou des économes. Ce troisième axe vise également à contribuer à la diffusion d'une information utile et pertinente ou à l'organisation ponctuelle de webinaires de formation.

Ces trois axes d'accompagnement sont assurés par Carine Pirlot. Attention, il ne s'agit pas d'un service de comptabilité.

Sur la tenue comptable, les P.O. peuvent s'adresser à

- Frédéric Hannard dans la mesure de ses disponibilités,
- Adminell, Centre de gestion dans la zone de Luxembourg, pour les écoles affiliées
- Le groupement d'employeurs Basic+ ou tout comptable indépendant

• Composition

• **Carine Pirlot**
Responsable logistique et financière
carine.pirlot@codiecnalux.be
0475 90 64 83

• **Frédéric Hannard**
Comptabilité
frederic.hannard@codiecnalux.be





Conseil CoDiEC

Missions générales

Les Conseillers CoDiEC jouent un rôle crucial dans l'accompagnement des directions et des secrétaires des écoles fondamentales catholiques. Ils constituent un service de proximité en collaboration étroite avec le service juridique de notre Fédération. Leur mission principale est d'assurer un soutien administratif quotidien et de contribuer au bon fonctionnement des différentes instances du réseau, telles que les Conseils d'entité et l'Orce.

Cadre légal

Conformément aux articles 36 et 47 du décret du 13 juillet 1998, le Conseil de Zone a le pouvoir de décider du prélèvement d'un maximum de 1% du capital-périodes des établissements de la zone, après avis de la C.Z.G.E. Depuis 2014, les Conseils de Zone de notre Diocèse ont activé ce mécanisme à hauteur de 0,25% pour la zone de Namur et de 0,50% pour la zone du Luxembourg.

Composition

L'équipe des Conseillers CoDiEC est composée de professionnels expérimentés :

• Mme Catherine Thiry

- Référente administrative pour les projets de restructurations
- Référente des entités de Arlon, Beauraing-Florenville, Virton et Marche
- Représentante au Conseil de Zone Luxembourg

catherine.thiry@codiecnalux.be
GSM : 0471/93 28 08

• M. André Dubuisson

- Représentant P.O. aux commissions CZGE-CZA
- Référent des entités de Andenne, Ciney, Gembloux et Namur
- Référent administratif pour les projets de restructurations
- Coordinateur rédaction C.C.Mail administratif

GSM : 0497/61 20 34
andre.dubuisson@codiecnalux.be

• M. Vincent Gilson

- Coordinateur de l'équipe
- Référent d'équipe dans l'insertion des nouvelles directions
- Mise en œuvre pourcent zone pour les zones de Luxembourg
- Référent administratif pour les projets de restructurations
- Représentant au Conseil de Zone Namur
- Référent applications métiers
- Mise en œuvre pourcent zone pour les zones de Namur
- Représentant diocésain à CoLuNa
- Représentant au Conseil de Zone Namur
- Représentant P.O. à la CZGE, CZA et CCGE

GSM : 0497/03 15 31
vincent.gilson@codiecnalux.be



Missions spécifiques

Les Conseillers CoDiEC se distinguent par leur proximité et leur engagement dans le domaine administratif. Ils veillent à un traitement équitable des écoles, soutiennent les mécanismes de solidarité et de mutualisation des ressources, et collaborent étroitement avec les acteurs clés des entités. Leur rôle inclut également la circulation de l'information juridico-administrative, la formation des personnels administratifs et la création d'outils de référence.

Les différentes missions reprises ci-dessous ne sont pas classées par ordre d'importance ni en fonction du volume de travail :

- Contribuer à un traitement équitable de toutes les écoles dans les décisions prises en matière de réaffectation CZGE, priorités CZA, répartition des moyens disponibles (puéricultrices, APE...). Pour cela, le Conseiller CoDiEC assure une fonction de représentation des écoles dans différentes commissions. Pour ce faire, les CC veillent à collecter tout renseignement utile pour instruire les situations. Ils veillent à acquérir une bonne connaissance des écoles et des entités. Ils multiplient ainsi les occasions de rencontre collectives ou individuelles avec les directions.
- Soutenir et favoriser l'émergence de mécanismes de solidarité et de mutualisation de moyens financiers, matériels, humains ou de bonnes pratiques. Les CC collaborent à leur bon fonctionnement au bénéfice de toutes les écoles !
- Contribuer au bon fonctionnement des entités. Pour ce faire, les CC collaborent étroitement avec les acteurs clés de l'entité (Présidents d'Entité, Secrétaires d'entités, Délégués des directions à Coluna ou au Conseil de Zone). Pour l'avenir, nous proposons donc de faire évoluer cette notion de référent en la mettant davantage en service direct de l'entité (en bonne collaboration avec les centres de gestion là où ils existent). Chaque entité est invitée à définir (si elle le souhaite) le rôle du CC en son sein. Ce rôle est co-construit en collaboration avec les CC, en collaboration avec le Président d'entité, les délégués des directions à Coluna ou à la Zone, le secrétaire d'entité et le centre de gestion là où il existe...
- Contribuer à la circulation de l'information juridico-administrative, à son appropriation...

- Contribuer à la formation des directions, des secrétaires d'entité, des présidents d'entité, des aides administratives.
- Contribuer à l'élaboration d'outils de références dans l'exercice de leurs tâches juridico-administratives (fichier pilotage d'entité, vade mecum nouvelles directions...).
- Contribuer au développement et au déploiement d'outils informatiques au service du fonctionnement organisationnel et administratif des écoles.
- Répondre ponctuellement à toute direction qui en fait la demande dans toute demande qui relève de la mise en œuvre de sa lettre de mission (hors pédagogique) – Accompagnement essentiellement dans l'axe juridico-administratif.
- Accompagner, en collaboration avec les autres services diocésains, à l'insertion professionnelle des nouvelles directions.
- Contribuer au maintien et à la mise à jour de bases de données, chiffres de population scolaire...
- Contribuer à la représentation du service dans certaines structures telles que Coluna, CZ... et contribuer à relayer au service juridique de la réalité du terrain en vue de permettre aux représentants du réseau une prise en compte optimale des difficultés concrètes lors de la mise en œuvre de la législation.

Nos priorités

Parmi leurs priorités, les Conseillers CoDiEC s'attachent à l'accompagnement administratif des directions, à poursuivre la diffusion de l'information juridico-administrative via la publication mensuelle du « CC-Mail » et à optimiser les opérations administratives en collaboration avec les entités. Ils accompagnent également les nouvelles directions dans leur insertion professionnelle et participent activement aux réunions d'entité.

Comment faire appel à notre service ?

Les bénéficiaires de leur accompagnement, à savoir les directions, les secrétaires et les présidents d'entité, peuvent les contacter par téléphone ou par mail. Les demandes sont généralement prises en charge par les conseillers référents des entités concernées.

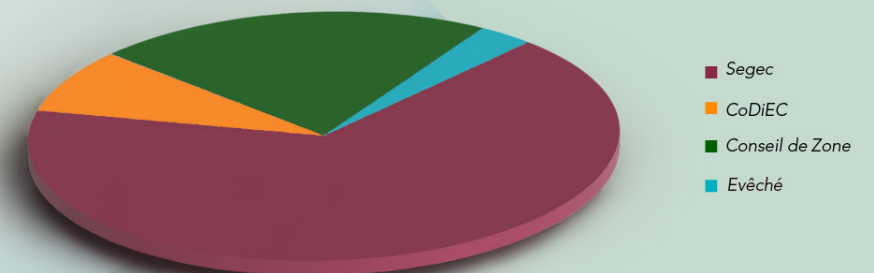
Bénéficiaires de l'accompagnement



Les services diocésains inscrivent leurs actions dans un alignement cohérent entre les attendus du Pacte pour un enseignement d'excellence définis par le Pouvoir politique, les priorités fixées par le SeGEC et le plan d'action diocésain tenant compte de la réalité et des besoins de chaque école.

Ils constituent un service de première ligne en parfait alignement et complémentarité avec les services du SeGEC.

Les différentes sources de financement de nos services





CSA - Conseil au Soutien et à l'Accompagnement

(Fondamental)

Les conseillers au soutien et à l'accompagnement ont un rôle d'agents du changement. Ils soutiennent et accompagnent les directions et les équipes éducatives autour des évolutions visant à améliorer la qualité du système éducatif, la qualité des apprentissages dans une visée d'innovation pédagogique.

• Missions décrétales

- Une mission de soutien et d'accompagnement individuel ou collectif des directions et des membres des équipes pédagogiques, en soutenant l'évolution et l'amélioration des pratiques professionnelles.
- Une mission de conseil pédagogique en qualité d'expert disciplinaire, en favorisant notamment l'innovation pédagogique.
- Une mission de soutien au pilotage des écoles, aux écoles devant élaborer un dispositif d'ajustement, aux pôles territoriaux, notamment en favorisant la mise en place de dynamiques collectives et d'un leadership distribué.

Les conseillers au soutien et à l'accompagnement se distinguent par leur proximité et leur engagement dans le domaine pédagogique et le leadership. Les enjeux de l'accompagnement visent à articuler les besoins professionnels des équipes éducatives et des directions en lien avec le cadre institutionnel.

• Cadre légal

Le cadre légal des Conseillers au soutien et à l'accompagnement (CSA) est défini par le décret du 28 mars 2019 relatif aux cellules de soutien et d'accompagnement, tel que modifié, notamment, par le décret-programme du 16 juillet 2025 portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, aux Bâtiments scolaires et aux Relations intra-belges.

Les actions prioritaires pour 2026-2027 seront les suivantes :

- L'accompagnement pédagogique, notamment à travers les PDP et les suivis déjà en cours en école ;
- Le suivi de l'élaboration des EDA (Écoles en Dispositif d'Ajustement) ainsi que la mise en œuvre des protocoles de collaboration, dans leurs aspects pédagogiques ;
- Le soutien aux suivis rapprochés ;
- Le soutien au leadership pédagogique, de manière transversale et à travers le dispositif de développement professionnel proposé lors du séminaire de directions ;
- Le soutien pédagogique dans l'élaboration des plans de pilotage ; principalement sous forme d'accompagnements collectifs
- Le soutien aux nouvelles directions, principalement sous forme d'accompagnements collectifs ;
- Le soutien aux directions dans l'accompagnement des nouveaux membres du personnel, principalement sous forme d'accompagnements collectifs ;

Les enjeux du numérique et du PECA seront intégrés à l'ensemble des actions prioritaires.

• Modalités d'accompagnement

Dans une logique de co-développement entre pairs et de promotion de l'analyse réflexive, différentes modalités d'accompagnement sont proposées, en fonction des profils des bénéficiaires et en vue de répondre au mieux aux objectifs.

Pour les directions, l'accompagnement peut prendre la forme de rencontres individuelles, de coanimations au sein de l'école ou encore de groupes de travail collectifs.



Pour les équipes éducatives pluridisciplinaires et les pôles, l'accompagnement s'appuie notamment sur des concertations – qu'elles soient organisées en cycle, en CoPP ou en équipe pédagogique – ainsi que sur des collectifs, constitués au sein de plusieurs écoles.

• Comment faire appel à notre service ?

Un accompagnement peut être initié par une demande individuelle (toujours via la direction d'école) adressée au CSA référent de l'école.

La démarche débute par un entretien avec la direction de l'école, selon les étapes suivantes :

1. Analyse de la demande avec la direction
2. Si nécessaire identification des besoins de l'équipe éducative, définition des objectifs et des actions à entreprendre
3. Élaboration d'un contrat de collaboration
4. Mise en œuvre des actions convenues
5. Évaluation du processus dans son ensemble

• Composition CSA fondamentale

- **Claude André**
claude.andre@segec.be
- **Nathalie Guillaume**
nathalie.guillaume@segec.be
- **Caroline Poncelet**
caroline.poncelet@segec.be
- **Valéry Mathieu**
valery.mathieu@segec.be
- **Mélanie Brasseur**
melanie.brasseur@segec.be
- **Elise Rouard**
elise.rouard@segec.be

Pour le PECA :

- **Valérie Beghuin**
valerie.beghuin@segec.be

Relai de l'équipe :

- **Sébastien Vigneron**
sebastien.vigneron@segec.be



PROPOSITION DE PRIORISATION POUR LA RÉPARTITION DES MISSIONS 2026-2027



Afin d'organiser la répartition des missions pour l'an prochain, je propose de fonctionner par niveaux de priorité, avec l'idée de traiter l'ensemble des demandes d'un niveau avant de passer au suivant.



LE PRINCIPE



Cela permettrait d'assurer une cohérence dans les priorités et une couverture des missions les plus stratégiques avant d'élargir les prises en charge.

OPTIONS / SELON DISPONIBILITÉS



Éducateurs



Collectifs pôles



PDP en autonomie



...



OBJECTIF : assurer une répartition équitable, efficace et alignée sur les priorités stratégiques.

CSA - Conseil au Soutien et à l'Accompagnement

(Secondaire)

Mission générale

- Accompagner la mise en œuvre des pratiques pédagogiques efficaces et contextualisées
- Accompagner la mise en œuvre du tronc commun
- Développer le leadership des directions
- Accompagner l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du contrat d'objectifs
- Accompagner les écoles en dispositif d'ajustement
- Accompagner la mise en œuvre et le suivi du travail collaboratif
- Soutenir le développement numérique
- Soutenir le développement du Parcours d'Education Culturelle et Artistique (PECA)

Missions spécifiques

Les conseillers au soutien et à l'accompagnement se distinguent par leur proximité et leur engagement dans le domaine pédagogique et le leadership. Les enjeux de l'accompagnement visent à articuler les besoins professionnels des équipes éducatives et des directions en lien avec le cadre institutionnel défini dans le Pacte pour un enseignement d'excellence.

Mission spécifique pour l'enseignement secondaire

- Soutenir le changement (nouveau décret, évaluation, bulletin...)
- Soutenir le leadership partagé (directions adjointes, chefs d'ateliers, coordinateurs, référents, pilotes...)
- Soutenir les éducateurs

Cadre légal

Le décret encadrant les conseillers au soutien et à l'accompagnement dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté

française est le décret du 28 mars 2019, intitulé : « Décret relatif aux cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des conseillers au soutien et à l'accompagnement ».

Accompagner la mise en œuvre des pratiques pédagogiques efficaces et contextualisées

Bien qu'il n'existe pas une seule méthode d'enseignement « efficace », certaines pratiques fondées sur la recherche ont démontré leur capacité à améliorer les apprentissages dans certains contextes donnés.

Accompagner la mise en œuvre du tronc commun

Le tronc commun est un nouveau parcours d'apprentissage qui se déploie de la 1^{re} maternelle à la 3^e secondaire. Ses principaux objectifs sont de renforcer la qualité de l'enseignement et de réduire les inégalités scolaires. Il se caractérise notamment par une révision en profondeur des contenus d'apprentissage, au travers de nouveaux référentiels modernisés et pluriels, et de la manière d'apprendre.

Développer le leadership des directions

Le pilotage pédagogique est une clé essentielle du Pacte pour un Enseignement d'Excellence. L'objectif est de renforcer les capacités des directions à impulser une dynamique collective, à mobiliser les équipes autour de projets communs et à piloter efficacement les changements.

Accompagner l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du contrat d'objectifs

Le contrat d'objectifs est un outil de pilotage stratégique né de la volonté du Pacte de responsabiliser les écoles et de développer leur autonomie. Le cadre de gouvernance conçu par le Pacte prévoit que chaque école contri-



bue aux objectifs d'amélioration du système scolaire à travers l'élaboration d'un plan de pilotage et de sa contractualisation en contrat d'objectifs avec le pouvoir régulateur.

Accompagner les écoles en dispositif d'ajustement

Le cadre de gouvernance conçu par le Pacte prévoit que chaque école contribue aux objectifs d'amélioration du système scolaire à travers l'élaboration d'un plan de pilotage et sa contractualisation en contrat d'objectif avec le pouvoir régulateur. Le Pacte a aussi proposé un dispositif spécifique pour les écoles en difficultés particulières, nécessitant un soutien spécifique.

Accompagner la mise en œuvre et le suivi du travail collaboratif

Depuis plusieurs années les pratiques enseignantes sont en mutation. Bien avant le déploiement du Pacte pour un enseignement d'excellence, apparaît l'importance de considérer l'élève comme apprenant dans une école (avec de multiples intervenants) et non plus à un seul titulaire ou à une classe précise. Le parcours scolaire d'un enfant devient l'affaire de tous.

Soutenir le développement numérique

Le numérique constitue un levier incontournable pour préparer les élèves aux défis de la société du 21^e siècle; il convient de valoriser son usage, tant pour soutenir les pratiques collaboratives des équipes que pour enrichir les apprentissages ou soutenir les élèves à besoins spécifiques.

Soutenir le développement du Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA)

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence prévoit que chaque élève bénéficie d'un Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA) en visant pour tous les élèves, depuis l'entrée en maternelle jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, un accès égal à la culture et à l'art, en lien avec la réalisation des droits culturels de chaque enfant. Ce Parcours a également pour vocation de renforcer la dimension culturelle de tous les domaines d'apprentissage. Il se veut donc vecteur d'éducation « à » et « par » la Culture et les Arts.

Modalités d'accompagnement

Dans une logique de co-développement entre pairs et de promotion de l'analyse réflexive, différentes modalités d'accompagnement sont proposées, en fonction des profils des bénéficiaires.

Pour les directions, l'accompagnement peut prendre la forme de rencontres individuelles, de co-animations au sein de l'école, de réunions d'entité ou encore de groupes de travail collectifs.

Pour les équipes éducatives pluridisciplinaires et les pôles, l'accompagnement s'appuie notamment sur des concertations – qu'elles soient organisées par cycle, en CoPP ou en équipe pédagogique – ainsi que sur des collectifs, constitués au sein d'une entité ou entre plusieurs écoles. Ces collectifs peuvent regrouper, par exemple, des pilotes, des référents numériques, des enseignants d'une même discipline ou d'un même niveau, ou encore des duos de coenseignement.

Comment faire appel à notre service ?

Un accompagnement peut être initié par une demande individuelle (toujours via la direction d'école) adressée par mail aux membres de la Cellule de Soutien à l'Accompagnement (CSA). La démarche débute par un entretien avec la direction de l'école, selon les étapes suivantes :

1. Analyse de la demande avec la direction
2. (Si nécessaire identification des besoins de l'équipe éducative, définition des objectifs et des actions à entreprendre)
3. Élaboration d'un contrat de collaboration
4. Mise en œuvre des actions convenues
5. Évaluation du processus dans son ensemble



• Composition CSA secondaire

- **Arnaud Demez**
arnaud.demez@segec.be
- **Stéphanie d'Harveng**
stephanie.dharveng@segec.be
- **Pascale Ronveaux**
pascale.ronveaux@segec.be
- **Catherine Sintzoff**
Accompagnatrice de directions:
catherine.sintzoff@segec.be
- **Virginie D'Hondt**
virginie.dhondt@segec.be
- **Pauline Lombard**
pauline.lombard@segec.be
- **Laurence Baudson**
laurence.baudson@segec.be
- **Sabine Nélis**
sabine.nelis@segec.be
- **Pascale Sartiaux**
pascale.sartiaux@segec.be
- **Geneviève Perrad**
genevieve.perrad@segec.be
- **Carine Marion**
carine.marion@segec.be
- **Karine Hembise**
karine.hembise@segec.be
- **Nathalie Derard**
nathalie.derard@segec.be
- **Benoît Manil**
benoit.manil@segec.be

Pour le numérique :

- **Cindy Vanhaelewyn**
cindy.vanhaelewyn@segec.be

Pour le PECA :

- **Elisabeth Alexandre**
elisabeth.alexandre@segec.be

Relai de l'équipe :

- **Vincent Romain**
vincent.romain@segec.be



IFEC - Institut de Formation de l'Enseignement Catholique

(Fondamental et Secondaire)

• Missions générales

Accompagner les membres du personnel des écoles afin de planifier, préparer et assurer des formations de qualité qui soient les plus pertinentes possible pour aider chaque membre du personnel, chaque équipe à atteindre les objectifs de développement professionnel qu'ils se sont fixés.

• Public cible

Directions et équipes éducatives

• Cadre légal

L'IFEC, au service de la DEF (Direction de l'Enseignement Fondamental) et de la DESEC (Direction de l'Enseignement Secondaire Catholique), est chargé d'organiser les formations de tous les publics de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé.

Conformément au décret « Formation professionnelle continue » du 17 juin 2021, ces formations s'organisent pour répondre à deux besoins :

- *Les besoins collectifs (les formations obligatoires en école en lien avec le contrat d'objectifs de l'établissement);*
- *Les besoins personnalisés (les formations « catalogue », individuelles et volontaires).*

• Missions spécifiques

Notre rôle consiste à identifier et analyser les besoins de compétences des membres du personnel, à concevoir et mettre en œuvre des plans de développement professionnel, et à évaluer les formations.

Nous gérons également les projets de formation, négocions les parcours pédagogiques, définissons les modalités et budgets, et pilotons les projets internes et externes.

Le suivi administratif et budgétaire, ainsi que la gestion des relations avec les partenaires, font également partie de nos responsabilités.

Dans le cadre de l'IFEC, les chargées de formation collaborent avec divers services et comités pour assurer la formation continue des membres du personnel de l'enseignement catholique. Elles participent à la rédaction des cahiers des charges, à l'appel d'offres dans le cadre du marché public, à la lecture et validation de ces offres, à leur diffusion, à la conception des programmes de formation et à l'organisation pratique des sessions de formation. Elles sont également impliquées dans l'évaluation continue des modules de formation et dans l'ajustement des contenus pédagogiques.

1. Besoins collectifs:

Les journées en école visent le développement de compétences collectives identifiées lors de l'élaboration du plan de pilotage de l'école ou de l'évaluation intermédiaire du contrat d'objectifs de l'école. Elles contribuent à l'atteinte collective des objectifs spécifiques repris dans les contrats d'objectifs et participent à la poursuite des objectifs d'amélioration du système éducatif.

Elles sont obligatoires et organisées hors présence des élèves.

Le décret « Formation professionnelle continue » du 17 juin 2021, permet de capitaliser, à partir d'août 2023 (date de mise en application du décret), sur six années consécutives, les douze journées obligatoires de formation réseau (en complément des six journées obligatoires de formation inter réseaux).



2. Besoins personnalisés

Ils sont identifiés par le bénéficiaire de formation pour son développement professionnel personnel, sur base volontaire, en vue de :

- *développer des compétences spécifiques supplémentaires ou des compétences professionnelles nouvelles notamment en vue de contribuer à la mise en œuvre du contrat d'objectifs de son école;*
- *développer des compétences professionnelles spécifiques qui sont nécessaires à la fonction exercée ou à la mission collective exercée.*

Dans ce cadre, l'IFEC donne la possibilité de remplacer les enseignants du fondamental, désireux de se former, par des APSCA (activités pédagogiques sportives, culturelles et artistiques).

Le cadre légal donne la possibilité à un membre du personnel travaillant à temps plein de participer à maximum 5 jours de formation volontaire en temps scolaire.

Pour un enseignant à temps partiel, ce nombre maximum est réduit au prorata de son temps de travail.

Hors temps scolaire, tout enseignant a droit à un nombre illimité de jours pour se former.

Durant les cinq premières années de leur insertion professionnelle, les nouveaux enseignants qui prestent au minimum un mi-temps peuvent, quant à eux, bénéficier de l'activation de 5 journées supplémentaires de formation par an.

3. Besoins spécifiques des directions

La politique de formation des directions est liée à l'actualité du Pacte pour un enseignement d'excellence et plus particulièrement à la mise en œuvre des contrats d'objectifs.

Ces formations s'organisent sous deux formes:

- Un séminaire résidentiel durant lequel toutes les directions se voient proposer un programme riche et varié qui répond aux défis actuels de l'enseignement, et qui permet leur développement professionnel. Ce séminaire est également un moment de prise de recul favorisant le réseautage.
- Des formations à besoins personnalisés proposées ponctuellement.

• Composition

Pour les écoles fondamentales:

• **Geneviève Jacqmin**
genevieve.jacqmin@segec.be
0494/33 42 34
(référénte pour les écoles du Luxembourg)

• **Anne-Catherine Challe**
annecatherine.challe@segec.be
0476/81 57 17
(référénte pour les écoles de Namur)

Pour les écoles secondaires:

• **Sylvie Delbrouck**
sylvie.delbrouck@segec.be
081/25.03.82



Médinam

• Missions générales

Etablir un partenariat constructif et pertinent avec les écoles vivant des difficultés ponctuelles ou récurrentes.

Permettre un mieux-être individuel et/ou collectif en offrant un accompagnement spécifique.

Faire lien entre les divers acteurs concernés par la question scolaire (**familles, élèves, professeurs, éducateurs, cpms, services d'aide à la jeunesse...**)

• Missions complètes

Médinam vise à apporter une aide aux écoles qui traversent une difficulté passagère ou récurrente telle que : un décrochage scolaire, un mal-être individuel, un conflit interpersonnel, une crise d'équipe, un épuisement professionnel...

L'objectif de notre travail est de permettre aux acteurs scolaires d'augmenter leurs capacités à surmonter la situation problématique qu'ils vivent.

Au travers des accompagnements que nous proposons, nous tentons de faire émerger des pistes de solution et de donner un sens aux événements vécus.

Il s'agit d'une aide de type psychosociale ou psychopédagogique, à visée essentiellement systémique.

• Comment faire appel à notre service ?

Le service intervient principalement à la demande des directions ou des acteurs scolaires (éducateurs, professeurs...). Dans tous les cas, la direction doit donner son autorisation préalablement à toute intervention.

Le mode d'intervention de l'équipe peut se décliner comme suit :

- Suivis individuels (entretien de soutien, écoute active...) et/ou familiaux ;
- Accompagnements d'équipes éducatives ou professorales ;
- Coaching individuel ;
- Travail de médiation.

• Déontologie

La discrétion

Les interventions du service se veulent discrètes dans le but d'établir un climat de confiance. Ce principe de discrétion se voit renforcé par le caractère externe du service par rapport aux écoles.

La confidentialité.

Les entretiens individuels et collectifs restent confidentiels et hormis les cas où la loi oblige à lever cette confidentialité.

L'adhésion

L'adhésion du bénéficiaire est indispensable dans le processus d'intervention.

• Composition

• **Sophie Malevez**
sophie.malevez@codiecnalux.be

• **Laurent George**
laurent.george@codiecnalux.be

• **Anne Pairoux**
anne.pairoux@codiecnalux.be

• **Catherine Stevens**
catherine.stevens@codiecnalux.be

Oxylierre – Service de pastorale scolaire

(Fondamental et Secondaire)

• Missions générales

Apporter aux directions d'école ainsi qu'à leurs équipes éducatives :

le soutien, l'outillage et l'accompagnement nécessaires pour mettre en œuvre et vivre au sein de leurs établissements, des projets favorisant l'émergence de sens (expériences significatives de foi, solidarité, intériorité, ...) tout en gardant vivants l'éclairage et les ressources de l'Évangile

• Public cible

Les directions d'écoles de l'enseignement catholique, fondamentales et secondaires, du diocèse de Namur-Luxembourg et leurs équipes éducatives.

• Missions complètes

Accompagner – soutenir

À la demande des écoles et/ou sous forme de proposition, nous pouvons intervenir pour un accompagnement. Celui-ci pourra s'effectuer via l'une ou l'autre rencontre (avec la direction et/ou un plusieurs membres de l'équipe éducative ou lors d'une concertation).

Ainsi nous pouvons accompagner :

- dans la construction de vos journées de « mise au vert » pour une équipe éducative : en proposant divers types d'animations ciblées, ...
- dans la construction de tout type de célébration (liturgiques ou autres : Noël, Pâques... et/ou célébrations de rentrée ou de fin d'année scolaire...) en proposant un canevas de célébration et des suggestions de textes, chants, prières...
- dans la construction d'animations diverses
- pour créer ou redynamiser une équipe pastorale
- pour aider à mettre en œuvre un outil

• pour construire des journées de retraites (enseignement secondaire)

• lors d'un décès qui touche l'école : en rédigeant un texte d'hommage au défunt et/ou en aidant à préparer un temps de recueillement...

• ...

Outiller les directions et les équipes éducatives par la production, la diffusion, la promotion et la présentation d'outils pour la pastorale scolaire.

Sur des thèmes porteurs de sens et/ou en lien avec les grandes fêtes chrétiennes, **notre publication « les jardins d'oxylierre »** paraît 2 fois par an. Elle propose une grande variété d'outils utiles pour construire une démarche pastorale en classe, ou en école.

Elle est transmise systématiquement à toutes les directions d'école par voie de mail (ainsi qu'aux personnes relais pour l'enseignement secondaire) et consultable également sur notre site.

Notre new's letter, que nous avons baptisée «Oxynews», paraît entre chaque publication des « Jardins d'Oxylierre ». Basée sur l'actualité, elle renseigne sur d'intéressantes sorties de livres, films... et présente des conférences, des événements, des actions, ainsi que les dates importantes des rencontres avec Oxylierre. Elle se veut courte et efficace, truffée de liens pour permettre une exploration directe des propositions.

Sur **notre site internet**, vous pouvez également découvrir nos outils (nos publications, nos dossiers pédagogiques, nos propositions d'animations, textes et prières répartis par thème) ainsi que des informations générales relatives à la pastorale scolaire.

Dans le cadre de notre collaboration au sein de la **CIPS** (commission interdiocésaine de pastorale scolaire), et en lien avec le PECA et le ser-



vice de communication du SEGEC, nous produisons chaque année **une affiche**, présentant un thème porteur pour une année scolaire.

Cette affiche est envoyée dans toutes les écoles fondamentales et secondaires de notre diocèse, sous divers formats, avec un lien vers un padlet de ressources diverses à exploiter en école autour du thème déployé.

Nous rédigeons également **des articles de fond** sur divers sujets et pour diverses publications (revue UFAPEC, magazine de la dio-diversité UN PAS PLUS LOIN...)

Outils spécifiques à l'enseignement fondamental:

Nous proposons des **valises à thème** contenant des outils pédagogiques destinés aux équipes éducatives, aux directions qui vivent un évènement spécifique dans leur école ou leur classe. Leur objectif est d'apporter une aide concrète et rapide pour intervenir dans ces situations parfois urgentes et/ou plus délicates (ex : un décès dans l'école, la maladie grave d'un enfant de la classe, une situation de séparation...).

Elles sont mises à la disposition des écoles sous forme de prêt gratuit, pour un temps déterminé, sur simple demande au SEDEF ou au Service Oxylierre par Email ou par téléphone.

Pasto'fil est un **outil d'animation pastorale** permettant aux enseignants de toutes les classes, **maternelles et primaires**, de vivre un temps régulier mais modeste de pastoral dans leur classe. Elaboré autour d'un **thème générique** renouvelé tous les ans, il permet de tisser le fil de toute une année scolaire.

Pasto'fil paraît 4 fois/an sous la forme de courts dossiers proposant des animations en lien avec le thème général et les temps forts de l'année scolaire et liturgique.

Deux itinéraires plus spécifiques à Noël et à Pâques viennent s'ajouter dans la même dynamique, il s'agit des Pasto-fête pour lesquels une animation spécifique est prévue pour les enseignants qui les met au cœur de la démarche.

Tous les dossiers sont consultables sur notre site.

Offrir des temps de ressourcement et d'intériorité

Notre service organise une fois par an, une journée de « respiration » à l'intention des directeurs du fondamental et du secondaire. Se déroulant de préférence dans un cadre porteur de sens (Abbayes, centre spirituels, ...), cette journée a pour objectif de permettre aux directions de s'arrêter, de prendre un peu de temps pour respirer et se ressourcer. Selon un thème choisi, elle propose une conférence par une personne ressource, des ateliers et un temps de convivialité entre pairs.

Par ailleurs, nous créons, préparons et animons des temps d'intériorité à destination des directeurs d'école lors des résidentielles formatives mais également pour certains temps forts en inter-services au sein de la maison diocésaine.

Former, informer

En autonomie ou en collaboration avec la direction diocésaine, les conseillers codiec, l'IFEC, la cellule pédagogique CSA et/ou l'équipe PECA, nous pouvons intervenir lors de sessions d'information ou de formation pour les enseignants et/ou les directions sur divers objets :

- Le sens de la pastorale scolaire, sa spécificité et ses articulations possibles avec le cours de religion (niveau fondamental), ses outils d'animations...
- La pastorale au service du bien-être individuel et collectif à l'école
- Vivre une rentrée autrement avec son équipe, avec ses élèves
- Vivre la valeur du respect à l'école : comment ?
- Célébrer en école : sens et ressources
- Organiser un cours de religion de qualité et une pastorale vivante dans son école : contextualisation et offre d'outils pour mener une réflexion avec son équipe éducative (niveau fondamental)
- ...



• Priorités, fonctionnement, processus de sollicitation...

Notre équipe informe sur ses missions et propose ses services à différents moments stratégiques, si possible dans un rapport de proximité, pour rencontrer au mieux les besoins des **directions et construire un lien personnalisé, notamment :**

- lors des journées de rentrée des directions en début d'année scolaire,
- lors des journées d'insertion des nouvelles directions,
- lors de rencontres en entités,
- lors de réunions de concertations,
- lors de rencontres avec les relais en pastorale,

...

La priorité va aux interventions ponctuelles en école à leur demande et/ou sous forme de proposition.

Selon le type de demande, un ou plusieurs membres de l'équipe peuvent se déplacer dans les écoles à la rencontre de la direction et/ou des équipes éducatives.

Toute demande et/ou contact avec le service peut être adressé par téléphone ou par mail.

Le service dispose d'un panel d'une grande diversité de textes, animations, prières, ... disponibles sur demande et/ou directement accessibles via ce site.

Sur demande également, le service peut aussi créer sur mesure des textes, des animations, des célébrations... en fonction de besoins spécifiques.

Référent du service - contact :

oxylierre@codiecnalux.be

• Composition

Oxylierre Enseignement Secondaire:

• **Isabelle Vandersmissen**
isabelle.vandersmissen@codiecnalux.be

• **Alain Marchandise**
alain.marchandise@codiecnalux.be

• **Laurence Fourrier**
laurence.fourrier@codiecnalux.be

Oxylierre Enseignement Fondamental:

• **Brigitte Piengon**
brigitte.piengon@codiecnalux.be



SeDiCoR - Secrétariat Diocésain du Cours de Religion

• Missions générales

Accompagner et soutenir les directions d'écoles dans leur recherche d'enseignant en religion catholique ;

Mettre les enseignants potentiels en contact avec les directions d'écoles en recherche d'enseignants en religion catholique

Délivrer le visa ;

Assurer le lien entre l'enseignant et l'IDF qui dispense la formation en vue du certificat d'admission pour enseigner la religion catholique

• Public cible

Les directions d'écoles et les enseignants

• Missions spécifiques

- Délivrance du visa sur base de la circulaire 6324 et plus récemment 9193.

Comment faire appel à notre service ?

Le Service se tient disponible pour répondre à toutes questions liées à l'exercice et l'organisation du cours de religion catholique, conditions et octroi du visa du chef du culte ainsi que pour répondre aux questions liées à la formation en vue de l'obtention du CDER.

Le contact se fera de préférence par mail : ndidion@diocesedenamur.be avec toutefois possibilité d'accès par gsm 0473/960184. Le Service est accessible les lundi, mardi et mercredi de 9h00 à 16h30

• Composition

• Abbé Michel Vincent

Délégué épiscopal de l'enseignement
Rue G. Lorand 10 à Bouillon
0475 67 14 39
mi.vincent@skynet.be

• Nathalie Didion

Rue de l'Arsenal 15 à Namur
0473 96 01 84
nathalie.didion@diocesedenamur.be

Commission Zonale d'Inscription

Une équipe du Service Diocésain d'Enseignement Secondaire

Chaque élève dispose d'un potentiel que nous reconnaissons et développons afin de l'aider à construire son projet d'avenir.

Il arrive que des accidents de parcours le détournent d'un chemin tracé ou que des événements de la vie l'amènent à devoir changer d'établissement.

Notre objectif

Dans le respect des décrets organisant l'enseignement secondaire et dans l'esprit du document « Mission de l'école chrétienne », la commission zonale d'inscription peut vous aider en cas

- d'exclusion
- de non réinscription
- de déménagement
- d'arrivée de l'étranger

Notre démarche

En cours d'année, c'est l'école qui exclut qui doit d'abord aider les familles à retrouver une école correspondant aux besoins de l'élève et à son orientation.

En cas d'impossibilité pour ces écoles à retrouver une place, la commission zonale d'inscription peut vous aider.

Dans certains cas, une rencontre ou une visio est envisageable.

Contact :

veronique.henry@segec.be – responsable CZI

delphine.durant@segec.be – secrétariat CZI

paul.leblanc@segec.be – directeur diocésain

Nos valeurs

- Accueil bienveillant
- Écoute et dialogue
- Collaboration avec d'autres instances liées à l'accompagnement des jeunes (Antenne scolaire, AMO, SAS, etc.)
- Respect des décisions prises par les établissements scolaires et de leurs disponibilités